



communauté  
de l'auxerrois

# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

*NOTE DE PRISE EN COMPTE DES AVIS  
FORMULÉS SUR LE PROJET DE PCAET*



**JUIN 2024**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Extrait de l'avis		Réponse de la CAA
<b>I) Articulation du PCAET avec le Plan local d'urbanisme intercommunal</b>		
<b>1</b>	Le PLUIHM pourrait prévoir des règles pour accompagner le développement des énergies renouvelables, la construction de bâtiments bioclimatique, la protection d'espaces jugés sensibles, l'identification des dessertes pour les modes actifs, le recensement des zones de développement des énergies renouvelables	La CAA prend acte de cette remarque
<b>2</b>	En définitive, pour ce qui est de la hiérarchie des normes entre les documents, il est à rappeler que le PLUIHM devra prendre en compte le PCAET lors de sa rédaction	La CAA prend acte de cette remarque
<b>II) Élaboration du plan</b>		
<b>3</b>	La CAA a montré sa volonté d'initier une démarche de co-construction par l'organisation de plusieurs ateliers lors de la rédaction du PCAET. Il est appréciable de retrouver dans les documents, l'ensemble des réunions de concertations réalisées.	La CAA a rédigé le bilan de la concertation qui retrace les évènements organisés entre 2019 et 2023
<b>4</b>	Les indicateurs de suivi correspondent souvent au nombre de réunions, nombre de personnes contactées et ne sont pas complétés par des indicateurs tel que le nombre de rénovation intégrant le gain énergétique (exprimé en GWh) et de réduction de GES (TeqCO2) ou puissance d'EnR (en MW) installé	Les indicateurs utilisés pour le suivi du PCAET sont ceux du programme territoire engagé transition écologique de l'ADEME.
<b>5</b>	Lors de la mise en œuvre des actions, il s'avérera nécessaire d'effectuer un travail sur des indicateurs non plus quantitatifs mais qualitatifs afin de s'assurer des effets produits par ces actions	Le suivi et l'effet produit des actions sont analysés dans le cadre du label Territoire Engagé Transition Ecologique (label TETE) pour lequel la collectivité a obtenu 2 étoiles en décembre 2023. Un travail avec des indicateurs plus précis est en cours, tel que demandé par l'auditeur du label TETE
<b>6</b>	Il serait intéressant de mettre en place un "club climat" qui permettrait de favoriser la communication, la sensibilisation, la mise en place de nouveaux partenariats et la projection vers le bilan à mi-parcours	La CAA prend acte de cette remarque
<b>III) Diagnostic</b>		
<b>7</b>	Pour la filière bois, le potentiel évalué va au-delà de la ressource sur le territoire (50 GWh source ALDO). La chaufferie biomasse déjà installée a une consommation de 250 GWh bien supérieure à cette ressource. Il sera donc indispensable d'avoir une réflexion sur cette ressource au niveau départemental voir avec les départements voisins	La préservation de cette ressource est prévue dans le programme d'action du PCAET (action 6.4.2), avec notamment la reconstitution des haies, la définition des trames marron dans le PLUIHM, la gestion des zones boisées par la ville d'Auxerre, expérimentation de l'agroforesterie en agriculture et l'accompagnement des exploitants pour reconstituer des haies champêtre. D'après le site OPTEER, la consommation totale du territoire en bois énergie est de 193 GWh. Le réseau de chaleur AUXEV 1 a une production de 42 GWh et l'extension prévue dans le cadre du AUXEV 2 est estimée à 51 GWh. Les objectifs en termes de production de bois énergie sont largement atteint, la CAA prend en compte la remarque afin d'avoir une réflexion sur cette ressource à l'échelle départementale.
<b>IV) Stratégie</b>		
<b>8</b>	Les différents ateliers avec les élus et les services de l'agglomération ont permis la définition de la stratégie en fonction des potentiels du territoire et des obligations réglementaires. Il est regrettable qu'un bilan de la concertation citoyenne avec le questionnaire ne soit pas fourni. Il n'y a pas de compte rendu des ateliers participatifs des 14 et 27 juin Ce manque ne permet pas de connaître la prise en compte de cette participation citoyenne dans la stratégie.	Le compte-rendu des ateliers réalisés en juin et du questionnaire sont précisés dans le bilan de concertation. Suite à la nouvelle mandature, des nouveaux ateliers ont été organisés avec les élus / agents de l'Agglomération en 2022. Le compte-rendu des ateliers est annexé à la stratégie.
<b>9</b>	L'augmentation du stockage de carbone n'est pas abordé en tant que tel. Dans le volet agriculture, il est indiqué "augmenter les stocks de carbone dans les sols en changeant les pratiques". La CAA devra utiliser l'outil ALDO pour vérifier l'atteinte d'un objectif à se fixer.	La partie stockage carbone a été ajoutée dans la stratégie.

	V) Plan d'actions - Gouvernance - Suivi	
10	Il est regrettable le manque de détail dans les actions	L'agglomération prend acte de cette remarque. Le programme d'action est composé de 51 fiches actions, déclinée en plusieurs actions contributrices qui souligne le détail des actions
11	Les plannings de réalisation des actions, adossés à chacune d'entre elles, indiquent le début et la fin de l'engagement. Néanmoins une priorisation et une identification des actions phares de la collectivité permettrait de mieux se projeter sur la phase de mise en oeuvre opérationnelle (autant sur les moyens humains que financiers)	L'agglomération prend acte de cette remarque. Un travail en interne a été effectué, avec l'identification de 12 très grands projets.
12	<b>La biomasse solide et stockage carbone</b> : la sylviculture n'est pas aussi développée qu'elle aurait pu l'être. Il est important de voir la forêt comme une ressource locale dont l'exploitation demande de structurer fortement les filières forestières en adéquation avec la volonté du territoire de développer le bois énergie. L'ambition de la CAA est de fortement mobiliser cette ressource, ce point est donc crucial pour mener à bien votre projet et ainsi limiter votre dépendance énergétiques aux territoires voisins.	Cette partie est développée dans le domaine 6 du programme d'action en lien avec le PAT et le CTEC de l'Agglomération
13	<b>L'agriculture et le stockage carbone</b> : ce sujet est très peu abordé dans le programme d'action, le changement des pratiques agricoles permet de stocker plus de carbone dans les sols, les prairies permanentes sont des lieux de stockage également, il est donc primordial de les protéger	Cette partie est développée dans le domaine 6 du programme d'action en lien avec le PAT, le CTEC et l'axe santé.
14	<b>L'agriculture et le changement climatique</b> : il serait utile d'aborder dans les actions de communication les méthodes agricoles de prévention des ruissellements et d'érosion des sols	Cette partie est développée dans le domaine 6 du programme d'action en lien avec le PAT et le CTEC de l'Agglomération
15	<b>Le stockage de carbone</b> : le diagnostic de séquestration carbone a été réalisé avec l'outil ALDO version tableur. La collectivité devra réaliser ce travail avec la version en ligne	Ce travail a été réalisé pour la stratégie
16	<b>Le suivi et la mise en oeuvre</b> : il est regrettable qu'il n'y a pas d'action spécifique pour la création d'un COPIL et ou un comité de suivi, avec leur composition, leur mode de fonctionnement, le nombre de comité organisé par an, etc.	Cette partie est développée dans le bilan de la concertation. De plus, la ville et l'agglomération ont reçu une labellisation 2 étoiles. Le suivi du programme d'action se fera dans ce cadre avec une visite annuelle chaque année.
	VI) Risques naturels	
17	La CAA propose une stratégie de PCAET qui pourrait être plus développée sur la thématique des risques naturels. Les risques liés aux retraits-gonflements des argiles ne font pas l'objet de démarche proactive. Le PCAET pourrait donc inscrire des mesures pour la formation des acteurs du bâtiment et la communication du grand public des mesures prise en compte dans ce phénomène dans l'aménagement	Cette partie sera prise en compte lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET
18	Le programme ne comporte aucune mesure d'accompagnement au changement de pratiques agricoles face au changement climatique. L'adaptation de la filière agricole visée par la fiche action 3.3.1 ne peut se réfléchir sans la prise en compte des ruissellements et de l'érosion des sols, dont la fréquence augmentera du fait du changement climatique	L'agglomération a conventionné avec l'agence de l'eau un contrat territorial énergie climat (CTEC) qui est intégré au programme d'actions
	VII) Qualité de l'Air (QA) et bilan gaz à effet de serre	
19	La qualité de l'air n'est pas traitée directement dans le plan d'action. Une action pourrait être réalisée dans un premier temps "suivre et communiquer sur la qualité de l'air" ce qui permettrait au territoire de communiquer sur les risques pour la population, comment se protéger et comment réduire les pollutions.	Une fiche action sur la qualité de l'air a été ajoutée au programme d'action. En complément, l'Agglomération a conventionné avec ATMO-BFC pour une durée de trois afin d'être accompagnée sur ces enjeux.
	VIII) Evaluation environnementale stratégique	
20	Il est à noter que les numéros des actions et des axes sont différents avec le programme d'action	Modification effectuée
21	Il manque dans le dossier l'ensemble de la phase ERC (éviter, réduire, compenser) pour les actions présentant des impacts variables à négatifs.	Modification effectuée